

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario
Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford
10 septembre 2007

**Notes pour l'allocution du président d'Aide juridique Ontario
Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford**

C'est pour moi un grand honneur de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de la rentrée des tribunaux, une tradition qui remonte au 12^e siècle et qui était alors appelée ouverture des assises. Le mot « assises » désignait la position assise de la cour ou de l'assemblée, dont les membres étaient des commissaires nommés par le roi.

Ces personnes nommées étaient généralement des chevaliers, ou d'autres personnes importantes, qui se déplaçaient dans tout le royaume afin de régler des conflits et d'organiser des procès. Elles bénéficiaient de l'aide d'un groupe d'hommes, au nombre de douze en général, qui exécutaient des tâches similaires à celles d'un jury moderne.

À mesure que les conflits, ou causes, sont devenus plus complexes, il a fallu nommer des juges pour régler ces questions. De même, il a fallu avoir recours à des avocats disposant des connaissances requises pour assumer les tâches judiciaires.

À l'origine, l'ouverture des assises était un événement social important qui comportait une grande part de folklore. Ces jours-là, des joueurs de trompette annonçaient l'arrivée des juges et les personnes assistant à la cérémonie se paraient de leurs plus beaux atours. À cette occasion, des discours étaient prononcés puis, plus tard, un sermon d'assises qui s'étirait sur des heures entières.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario
Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

Rassurez-vous, mon discours sera beaucoup plus court et il n'aura rien d'apocalyptique.

Au moment de la rentrée des tribunaux, nous célébrons non seulement les traditions des tribunaux mais aussi le système judiciaire. La rentrée des tribunaux nous permet de réaffirmer et de souligner l'importance du système judiciaire dans la vie des Canadiennes et des Canadiens et le rôle vital que jouent tous les partenaires au sein de ce système judiciaire, notamment les tribunaux et Aide juridique Ontario, en vue de permettre un accès équitable à la justice, sans considération du statut économique ou social.

Comme certains d'entre vous le savent sans doute, j'ai été récemment nommé président d'Aide juridique Ontario. Aussi, j'aimerais évoquer avec vous l'évolution des services d'aide juridique en Ontario et les efforts menés par Aide juridique Ontario pour élargir ses services, maximiser les ressources pour les personnes à faible revenu en Ontario et veiller à ce que l'organisme dispose des outils appropriés pour continuer à apporter une contribution utile au système judiciaire.

Les services d'aide juridique ont connu d'importantes réformes au cours des 60 dernières années. Même si la prestation de services bénévoles ou à des coûts raisonnables est une pratique de longue date au sein de la profession judiciaire, l'Ontario n'a pas connu de système d'aide juridique officiel avant 1951 et ce n'est qu'en 1967 que le Régime d'aide juridique de l'Ontario a été créé, inspiré par les modèles anglais et écossais. À cette époque, le plan était administré par le Barreau du Haut-Canada et financé par le gouvernement de l'Ontario; les services fournis couvraient essentiellement des dossiers criminels.

Au début des années 1970, Aide juridique Ontario a commencé à financer des cliniques d'aide juridique communautaires afin d'élargir les services juridiques

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario

Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

offerts aux personnes à faible revenu en leur apportant une aide dans le cadre de différends les opposant à leur propriétaire, de problèmes de prestations sociales, d'accidents de travail ou d'invalidité.

En 1996, le gouvernement provincial m'a demandé de diriger une équipe de professeurs de droit et de chercheurs afin de réaliser une étude globale sur les services d'aide juridique en Ontario. À l'issue de cette étude, un rapport intitulé « Plan d'action pour les services juridiques publics subventionnés » a été présenté en septembre 1997.

Le rapport énonce 92 recommandations, notamment :

- la création d'un organisme provincial indépendant pour régir l'aide juridique;
- l'expérimentation d'autres modèles de prestation de services comme le recours à des avocats salariés, la conclusion de contrats avec des avocats de service et une augmentation du recours à leurs services, et l'accent mis sur la satisfaction des besoins des clients;
- l'élargissement du système de cliniques d'aide juridique communautaires.

En se basant sur les résultats de cette étude, le gouvernement de l'Ontario a promulgué en 1998 la *Loi sur les services d'aide juridique*, loi par laquelle la province réaffirme et renforce son engagement à l'égard de l'aide juridique. La loi confie à Aide juridique Ontario, organisme à but non lucratif, indépendant mais subventionné par l'État et tenu de rendre des comptes aux citoyens, le soin d'administrer le programme d'aide juridique de la province.

De nos jours, Aide juridique Ontario compte 51 bureaux dans 48 collectivités à travers la province et finance 80 cliniques d'aide juridique communautaires, dont

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario

Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

17 cliniques spécialisées qui portent assistance aux clients dans des domaines de droit tels que l'indemnisation des accidents du travail, le logement, la sécurité du revenu et la santé et la sécurité des travailleurs.

Dans les grands centres urbains, les villes de taille moyenne et les collectivités rurales isolées, Aide juridique Ontario aide les personnes à faible revenu et les collectivités défavorisées aux prises avec divers problèmes d'ordre juridique, tels que des affaires criminelles, des différends familiaux, des audiences en matière d'immigration et d'aide aux réfugiés et des questions en matière de droit de la pauvreté comme les différends entre bailleurs et locataires, et le paiement des rentes d'invalidité ou des prestations familiales.

Aujourd'hui, Aide juridique Ontario porte assistance à des centaines de milliers de personnes à faible revenu par l'intermédiaire de nombreux programmes et services, notamment les services juridiques à l'interne, les cliniques d'aide juridiques communautaires, les avocats de service, les sociétés étudiantes d'aide juridique et le programme de certificat d'aide juridique, qui permet aux personnes à faible revenu de bénéficier des services d'un avocat issu d'un groupement de milliers d'avocats privés qui acceptent de travailler pour l'aide juridique.

Depuis sa création, Aide juridique Ontario s'est développée, a évolué et a engagé d'importantes réformes en vue de relever l'immense défi de permettre aux Ontariennes et Ontariens aux revenus modestes d'avoir accès à une justice équitable, ce qui est un droit dans une société libre et démocratique comme la nôtre. Toutefois, l'organisme va être confronté à des changements encore plus importants s'il veut être aussi efficace que possible, surtout dans un environnement public évoluant rapidement et créateur de vastes opportunités et de défis pour l'ensemble des institutions publiques.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario

Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

AJO doit s'assurer que les outils et mécanismes appropriés sont en place afin de garantir que nous continuions d'apporter notre contribution au système judiciaire.

Qu'il s'agisse du programme d'avocats de service qui permet à plus de 750 000 personnes chaque année de disposer des services d'un avocat dans tous les tribunaux à travers l'Ontario, des cliniques d'aide juridique communautaires et des sociétés étudiantes d'aide juridique qui fournissent un vaste éventail de services juridiques à plus de 250 000 personnes par an, ou encore des 100 000 certificats d'aide juridique émis chaque année, tous nos services jouent un rôle crucial dans l'administration de la justice en Ontario.

Cette année, l'Assemblée législative de l'Ontario a approuvé une augmentation du financement pour Aide juridique Ontario de 51 millions de dollars pour les trois prochaines années. Ce nouveau financement témoigne de l'importance accordée par la population de la province à un système judiciaire juste et équitable et de la confiance accordée à notre organisme pour faire en sorte que chaque dollar soit dépensé de la façon la plus efficace et rentable possible.

Dans le respect de la confiance qui nous est accordée, nous nous sommes fixé l'objectif d'obtenir un montant correspondant à celui de notre nouvelle augmentation de base en réalisant des économies en matière de programmes et d'administration et en introduisant des innovations au cours des cinq prochaines années. C'est le programme Valeur. Concrètement, cela signifie que nous nous sommes fixé comme objectif que nos économies internes d'ici à 2012 s'élèvent à 19 millions de dollars de plus, montant qui correspond à l'augmentation de 19 millions de dollars de notre financement de base en 2010. Cet objectif représente des économies annuelles d'environ 1 % de notre budget actuel.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario
Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

Ce faisant, nous veillerons à ce que les économies réalisées soient réinvesties selon deux orientations majeures : davantage de services aux clients et la modernisation d'Aide juridique Ontario dans tous les domaines.

C'est un objectif ambitieux mais réalisable. Pour accentuer de façon significative l'impact des services d'aide juridique, nous avons élaboré une stratégie de gestion qui régira le développement d'AJO au cours des cinq prochaines années. Cet objectif dépend de la mise en œuvre des cinq principes de gestion clés suivants, à tous les niveaux de notre organisme.

Voici les cinq principes :

- **Innovation** : nous créerons une culture générale encore plus dynamique qui permettra aux idées de voir le jour et qui favorisera l'adoption de nouvelles approches en matière de règlement des problèmes.
- **Évaluation** : nous concevrons et adopterons des outils modernes de mesure du rendement d'AJO, identifierons nos succès et expliquerons nos décisions.
- **Établissement d'un ordre de priorité** : nous adopterons des processus inclusifs et responsables et des critères qui nous permettront de prendre des décisions claires et justifiées sur les priorités d'AJO et l'allocation des ressources.
- **Responsabilité** : nous veillerons à ce que des systèmes clairs de gestion saine et de responsabilité financière soient adoptés au sein d'AJO pour qu'il n'existe aucun doute quant à la responsabilité de la prise de mesures et de décisions à tous les niveaux; nous veillerons à ce que les lois régissant AJO soient suivies à la lettre et à établir des responsabilités et rôles précis qui seront respectés.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario
Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

- **Coordination** : nous donnerons pleine force à notre mandat prescrit par la loi, afin de maximiser l'impact pour les clients, en améliorant la coordination des services d'aide juridique et en veillant à ce qu'AJO soit gérée afin de favoriser la synergie de tous ses programmes et fonctions administratives.

J'ai le plaisir d'annoncer que notre stratégie de gestion a d'ores et déjà produit des résultats positifs.

Nous avons mis en œuvre une nouvelle structure intégrée de rapports au sein de l'organisme qui fonctionne dans quatre secteurs géographiques en Ontario. La nouvelle conception organisationnelle nous permettra de mieux répondre aux besoins des clients et du personnel en améliorant la coordination des services et en faisant pleinement participer les parties prenantes au niveau local aux programmes d'Aide juridique Ontario.

Dans le cadre de notre programme Valeur, nous avons déjà identifié des domaines dans lesquels nous pouvons faire des économies. Récemment, nous avons négocié un bail pour de nouveaux bureaux à proximité du Centre Eaton au centre-ville de Toronto, ce qui nous permettra d'économiser près de 900 000 \$ par année. Outre les économies réalisées, ce déménagement permettra une meilleure coordination des services et des ressources en réunissant le bureau provincial d'Aide juridique Ontario, le bureau de la région de Toronto et les bureaux du droit de la famille et du droit des réfugiés au même étage dans les nouveaux bureaux.

Bien évidemment, ces économies seront intégralement réinvesties pour permettre l'amélioration des services offerts à notre clientèle et veiller à ce qu'Aide juridique Ontario demeure un organisme moderne et efficace.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario
Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

La récente injection par le gouvernement de l'Ontario de 51 millions de dollars sur trois ans témoigne de l'engagement de la population de la province à aider les Ontariennes et Ontariens à faible revenu à avoir accès aux services juridiques essentiels dont ils ont besoin.

Ce nouveau financement procure à AJO la stabilité nécessaire pour prendre des décisions de planification stratégique à long terme et pour commencer à mettre en œuvre une combinaison de stratégies à court terme et à long terme afin de répondre aux besoins évolutifs et diversifiés de nos clients et du système judiciaire en Ontario. Ceci inclut notamment les mesures suivantes :

- Augmentation des tarifs d'aide juridique accordés aux avocats privés afin de garantir l'existence d'un groupe stable d'avocats travaillant pour l'aide juridique au service des clients. Ceci permet également de pouvoir répondre aux besoins de façon plus complète et plus rapide, avant que les problèmes ne deviennent plus complexes.
- Réexamen des critères d'admissibilité financière à l'aide juridique afin de déterminer le seuil de pauvreté qui servira de référence pour l'évaluation de l'admissibilité des clients de l'aide juridique. Ces nouveaux critères financiers seront à la fois simples et équitables pour les demandeurs d'aide juridique.
- Renforcement des services en droit de la famille en augmentant le nombre de certificats en droit de la famille de 750 certificats par an. De plus, Aide juridique Ontario a prévu un financement exceptionnel afin de créer une « réserve » de 500 certificats en droit de la famille pour absorber les fluctuations de la demande au cours des trois prochaines années.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario

Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

- Augmentation des fonds affectés aux causes majeures, ce qui permettra d'allouer les ressources adéquates pour le suivi de ces dossiers et assurer qu'il ne se fait pas aux dépens des autres services d'aide juridique.
- Élargissement du système des cliniques d'aide juridique communautaires en finançant la South Asian Community Legal Clinic.
- Amélioration de l'accès aux services en droit de la pauvreté par l'octroi d'un financement supplémentaire pour les salaires et les coûts de fonctionnement des cliniques et l'amélioration des services en français.
- Mise au point d'une stratégie organisationnelle pour améliorer les services en faveur des clients autochtones, notamment en travaillant en étroite collaboration avec le personnel du ministère du Procureur général afin de garantir une coordination optimale entre AJO et les stratégies relatives aux populations autochtones du ministère du Procureur général.
- Le financement accordé permettra d'étendre le Projet de publication de textes et documents audio en six langues de la CLEO en mettant davantage de renseignements à la disposition des six groupes linguistiques existants (arabe, chinois, somalien, espagnol, tamoul et ourdou) ou en fournissant des informations dans un plus grand nombre de langues.
- Amélioration de la gestion de cas dans les cliniques afin de soutenir les activités opérationnelles des cliniques au quotidien et la planification des activités. Ceci permettra également d'améliorer les renseignements fournis aux conseils des cliniques et à AJO et aidera les deux groupes à s'acquitter de leurs obligations au plan de la gestion du rendement.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario

Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

Au niveau local, AJO s'apprête à embaucher un membre de la communauté des Six Nations pour l'aider dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.

De même, AJO a prolongé le financement des chargés de cas du programme Gladue pour une autre année. Comme vous le savez peut-être, les chargés de cas du programme Gladue rédigent des rapports à la demande de l'avocat de la défense, de l'avocat de la Couronne ou du juge, sur les conditions de vie du délinquant autochtone. Ces rapports comportent également des recommandations que la Cour peut prendre en compte aux fins d'imposition de la peine.

La clinique d'aide juridique communautaire de Brant, Haldimand, Norfolk, l'une des 80 cliniques d'aide juridique financées par Aide juridique Ontario, a créé l'année dernière un nouveau poste d'agent des services communautaires / relations externes. Grâce à ce nouveau poste, 900 heures supplémentaires seront consacrées au développement des relations communautaires dans une collectivité locale où ces services n'existaient pas jusqu'ici.

Pour celles et ceux d'entre vous qui travaillez dans les tribunaux, vous pourriez être surpris de savoir que des avocats de service ont prêté leur concours à près de 12 000 reprises et que 1 100 résidents locaux ont reçu un certificat d'aide juridique et ont bénéficié de conseils juridiques auprès de l'avocat privé de leur choix.

Aide juridique Ontario joue un rôle important au sein de la collectivité de Brantford, comme dans beaucoup de collectivités partout en'Ontario, en veillant à ce que les résidents aux revenus modestes aient accès à la justice.

Notes pour l'allocution de John McCamus, président d'Aide juridique Ontario

Cérémonie de rentrée des tribunaux à la Cour de justice de Brantford

10 septembre 2007

Je suis sûr que, comme moi, vous êtes convaincus que l'accès à la justice est la pierre angulaire de toute société démocratique. Vous avez pu constater qu'AJO est loin d'être un organisme statique mais au contraire une structure dynamique et en évolution, bien placée pour relever les défis connus et inconnus, continuer à assumer son rôle de partenaire au sein du système judiciaire et s'acquitter de son mandat de gestion d'un système efficace et rentable permettant aux personnes à faible revenu en Ontario d'avoir accès aux services juridiques.

Je vous remercie.